



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-129 / 7-2-6-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, G. FAVRE, C. LEBLANC, A. MOTTE, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Vie Culturelle - Tarifs des locaux 2020

Rapporteur : Dolorès Zambon

EXPOSE : A compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de location de salles pour les secteurs culturels, scolaires, sportifs et le centre technique, en tenant compte d'une augmentation de + 1 %.

➤ **UTILISATIONS PONCTUELLES**

	Utilisateurs voironnais		Utilisateurs non voironnais
	Associations	Autres organismes	
	2020	2020	2020
ESPACE CEVE			
Journée	83,80 €	104,70 €	167,45 €
½ journée (8h/13h ou 13h/18h ou 19h/23h)	52,35 €	62,75 €	83,80 €
CENTRE CULTUREL MILLE PAS POLYCHROME MAISON DES ASSOCIATIONS			
- Centre culturel Mille Pas : petite salle et grande salle	41,15 €	94,25 €	126,70 €

Voiron, ville porte de Chartreuse

- Polychrome : petite salle			
- Maison des associations - Polychrome : auditorium	47,10 €	105,70 €	138,40 €
CNL DE CHIRENS			
Forfait week-end vend 18h30 à dim 18h30	0 €	751,60 €	977,70 €
Location journée	95,05 €	375,80 €	488,85 €
Installation la veille dès 18h30	47,50 €	187,90 €	244,35 €
Ecoles pour Classes Nature	0 €	0 €	108,60 €
SALLE DES FETES			
Manifestations gratuites	86,25 €	736,95 €	977,70 €
Manifestations payantes	134,90 €	751,60 €	1 327,65 €
Hall	43,65 €	126,15 €	182,10 €

Conditions spécifiques en utilisation ponctuelle

La petite salle du Centre Culturel de Mille Pas peut être mise à disposition gratuitement à des associations voironnaises ne disposant pas de locaux, pour des réunions internes.

Les associations voironnaises, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, n'acquitteront pas de tarif de location uniquement pour les salles de Mille pas, de la Maison des Associations et de la salle Marcelle Boudias.

Dans le cadre de campagnes électorales, il est accordé une gratuité par liste et par tour sous réserve de disponibilité des salles aux partis politiques.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé et encaissé pour la location du Centre Nature et Loisirs de Chirens, de la salle Marcelle Boudias et de la Salle des Fêtes.

Le chèque de règlement sera à fournir avant l'utilisation des salles comme indiqué dans les contrats.

SALLE DES FETES

Les tarifs incluent 2 heures d'accueil et d'accompagnement à la mise en place de la salle, auxquelles s'ajoutent 2 heures de travail en début de manifestation (aide de dernière minute, vérification du respect des consignes et des normes en matière de sécurité...). Au-delà de ces 4 heures (comprises dans la location de la salle) toute intervention supplémentaire sera facturée en sus à raison de 18.20 € de l'heure.

CENTRE NATURE ET LOISIRS DE CHIRENS

Il sera facturé 18.20 € de l'heure, aux utilisateurs privés dans le cas où leur engagement concernant la propreté des locaux, des espaces extérieurs et au tri ne serait pas respecté. Il est proposé de faire bénéficier du tarif associations, les adhérents (actifs et retraités) de l'Amicale du personnel de la ville de Voiron une fois par an.

➤ **UTILISATIONS REGULIERES D'ASSOCIATIONS RESIDENTES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS, AU POLYCHROME, DANS LES LOCAUX COMMUNS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, AU CENTRE CULTUREL DE MILLE PAS ET ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS BOULEVARD DENFERT ROCHEREAU**

• **Maison des associations**

	Boîtes à lettre + 2 salles gratuites/an (dont assemblée générale)	Bureau partagé + boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet	Bureau individuel+ boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet
Associations résidentes	50 €	80 €	120 €

Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

• **Facturation du photocopieur**

Il est proposé un tarif de facturation mensuelle du photocopieur appliqué en fonction des utilisations de chacune des associations résidentes. Le papier est fourni par la ville.

	Noir et blanc	Couleur
Prix TTC	Prix pour 100 copies	Prix pour 100 copies
Année	2020	2020
Format A4	15,75	63,10
Format A3	20,90	99,90

• **Centre Culturel de Mille Pas**

Il est proposé que soit appliqué un loyer annuel de 80 € aux associations résidentes au Centre Culturel de Mille Pas en contrepartie de leur boîte aux lettres ainsi que l'utilisation des salles dans le bâtiment. Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

• **Polychrome et Etablissements scolaires**

Pour les associations résidentes au Polychrome et dans les locaux communs d'activités des établissements scolaires (auditorium, préau...), il est proposé un tarif unique de 50 €.

• **Centre Technique**

Ancienne caserne des pompiers boulevard Denfert Rochereau

	Boîte aux lettres + accès aux espaces mutualisés pour réunions et assemblées	Bureau partagé + boîtes aux lettres + accès espaces mutualisés	Bureau individuel+ boîte aux lettres + accès espaces mutualisés
Associations résidentes	50 €	80 €	120 €

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission vie associative culturelle et sportive du 28 octobre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs des locaux conformément aux tableaux ci-dessus

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE par 32 voix POUR - 1 ABSTENTION (J. VIAL)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien Polat
Julien POLAT